L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 12 DÉCEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Immédiatement, une jeune femme blanche, parlant le français, comme bonne d'enfant. S'adresser avec recommandations au No 407 rue du Bayou. 12 déc—1f

ON demande à acheter un habit de Boule. S'adresser par écrit à X, à ce bureau, donnant prix du meuble, et lieu où il pourra être vu. 12 déc—1f

UNE Dame catholique, avec de bonnes références, offre de prendre chez elle un ou deux enfants agés de 4 ans ou plus, pour en prendre soin et s'occuper de leur éducation. Dans la famille on parle avec perfection l'anglais, l'espagnol et le français. S'adresser à la "Lettre A", au bureau de ce journal. On s'entendra pour les prix. 27nov—15f

A VENDRE.

A VENDRE—Une Grocerie, Bar, etc, dans un bon quartier du 2me district. S'adresser à N. Rodali, 115 Passage de la Bourse. 5 déc—5f

ELKIN & CO.,
100.....Rue du Canal.....100
Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en
TAPIS
Velours Tournay, Moquique, Windsor,
TAPIS DE BRUXELLES.
—Aussi—
Moquettes, Velours, Body Brussels, Trois-plis et Ingrains.
Toiles cirées, Linoleums et Corticines Anglais,
RIDEAUX
Des derniers genres en Crêtes, Madras, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne,
Stores de fenêtres, Cornaches, Flèches
NATTES DE CHINE en grande variété.
RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.
26oct86—1an

G. Léaumont.
Pharmacie homéopathique,
—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE.
Téléphone No 466. Nile-Orléans
8 août—1 an

DENTISTES.
EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.
A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dayades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,
Dentiste,
A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nile-Orléans, 10 décembre 1886.—Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle, suivant l'article 22 de la charte, du neuf directeurs pour le service de l'année prochaine, aura lieu dans la salle de la banque, LUNDI 20 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures du soir.
ARTHUR HART, Caissier.
10déc—an20déc inc.

Avis spécial—Bureaux de la New Orleans City and Lake Rail Road Company—No 102, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1886.—Avis est ici donné qu'une élection de Douze Directeurs pour l'année prochaine aura lieu au bureau de la Compagnie, le LUNDI, 20 décembre 1886, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après midi. Le livre des transferts sera clos du 10 au 20 du mois.
W. E. LEVERICH,
9déc—9 an20 inc Secrétaire.

Bureau du New Orleans Insurance Association, No 3 1/2 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1886.—Conformément à la section 2 de l'Article VI de la Charte, une élection de douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante, aura lieu au bureau de l'Association le LUNDI, 27 courant, entre 11 heures A. M. et 2 P. M.
GEO. LANAUX, JR.
9 déc—a date Secrétaire pro tem.

Banque des Citoyens de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1886.—Une assemblée générale des actionnaires de cette banque aura lieu à la maison de banque, 134 rue Gravier, le 20me jour du mois de janvier 1887, à midi, pour se prononcer par un vote sur la réduction du capital des actions à leur valeur actuelle, et pour augmenter le fonds capital par l'émission des actions déjà autorisées, de telle façon et aux conditions qui seront déterminées.
Par ordre un Conseil de Direction.
JAS. J. TARLETON,
5déc—Dim Mer Ven au 10 jan Calassier.

Bureaux de la Compagnie d'assurance du Hope de la Nouvelle-Orléans, No 1808 rue Gravier—Nouvelle-Orléans, le 1er décembre 1886—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI, 13 courant, de midi à deux heures, au bureau de la Compagnie, No 1808 rue Gravier.
LOUIS BARNETT.
1er déc—au 13 inclus Secrétaire.

R. SCHMUTZ,
Successeur de C. DUHAMEL,
OPTICIEN,
Maison établie en 1840.
142 - - - Rue Royale - - - 142
27oct—

SCROFULES.
Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Érysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Éruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.
Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toutes traces de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.
Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.
"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées et les plaies déchargeaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat démontre que les plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous sais très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.
de suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN."
146 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.
☞ Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.
L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, Mr. B. W. Ball, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:
"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me serais de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."
La Salsepareille d'Ayer
stimule et régle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.
Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.
PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Zx vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.
La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ces célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres fameux de pianos renommés dans le monde entier: STEINWAY, PLEYEL, KNABE, HERR, SOHMER, KIRCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que C. FOUGHT-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.
MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques.
CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ces magasins avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.
Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1an

INSTITUTION OURTG,
Pensionnat et Externat,
Cours de Philippe et Prisca.
La docte ès Français et d'Anglais comprenant toutes les branches d'enseignement et cours de professeurs expérimentés.
Une classe de sciences et de chant, sous la direction de monsieur Carlo, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agréments tels que sur élégants ... et broderie variées.
Un cours d'espagnol et d'Allemand adopté Thesis.

GROS LOT
$150,000
L. S. L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE M.
—DE—
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nile-Orléans,
MARDI, 14 DECEMBRE 1886.
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.
LISTE DES LOTS
1 Gros lot de $150,000... $150,000
1 ... de 50,000... 50,000
1 Lot de... 20,000... 20,000
2 Lots de... 10,000... 20,000
4 Lots de... 5,000... 20,000
20 Lots de... 1,000... 20,000
50 Lots de... 500... 25,000
100 Lots de... 200... 20,000
200 Lots de... 200... 40,000
500 Lots de... 100... 50,000
1000 Lots de... 50... 50,000
PRIX D'APPROXIMATIONS:
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $10,000 soit... 7,500
9,979 Lots s'élevant à... $522,500
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs se doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, chèques de New-York entretoise sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faites de mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, Lne.

L'ABEILLE
NOUVELLE-ORLÉANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.
ABONNEMENTS.
ÉDITION QUOTIDIENNE.
Un an... $12 00
Six mois... 6 00
Trois mois... 3 00
Un mois... 1 00
ÉDITION HEBDOMADAIRE.
Un an... $3 00
Six mois... 1 50
Quatre mois... 1 00
Trois mois... 50
On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.
L'ABEILLE,
Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays
L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.
BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHAMBRES - 75

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
R. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Burgess.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,361—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'ilot numéro deux cent cinquante trois.
Le dit terrain mesure trente-sept pieds de face à la dite rue Ste. Anne et porte le numéro numérique cent quatre vingt-quatre, et est la même propriété que la défunte Cresse a cédée à la Succession de l'Etat de la Louisiane, d'après un acte passé le 11me jour de février 1869 devant A. A. Ker, notaire en cette ville, et enregistré au Bureau des aliénations de cette ville et paroisse, dans le livre 122, folio 501.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11,18,24,31—7,12janv.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT de la LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 29me jour de novembre 1886 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:
Interdiction vs. Anthony Fischer—No 19,376 Division E.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui par contentement. Présente: Jos. P. Hornor et Francis R. Lee, avocats pour les plaignants; P. L. Fourchy, pour le défendeur.
Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, pour les raisons assignées par la cour, la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que Anthony Fischer soit et est par la présente déclaré complètement incapable de remplir d'une façon valide aucun acte qui une personne in jeure et complètement pourrait remplir, et est conséquemment interdit sous tous les rapports.
Jugement signé le 3 décembre 1886.
Et afin de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour à la ville de la Nouvelle-Orléans ce 4me jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt six.
J. P. GALLAHER,
8déc—8 15 22 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No. 19,313, Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Kershaw & Co., composée de Henry Kershaw, Charles N. Kershaw et E. T. Duckert et chacun individuellement seul et conséquemment jugement Frederick Zengle, notaire en cette ville, LUNDI, le 20me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin dans le but de délibérer sur l'application pour un répit et qu'à la dite réunion ou ajournement donne aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés d'assister à cette réunion et que F. Morel avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et biens dans dite juridiction soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. J. RANKIN, Député-Greffier.
14 nov—

ETAT de la LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—J. S. Moore & Co. vs. leurs créanciers—No 19,365—Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des propriétaires des créances de la raison sociale de J. S. Moore & Co., composée de John S. Moore et Andrew J. Reed soit et est par la présente, accepte par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée par l'Honorable Cour Civile de District, notaire, à son bureau No 91 rue du Champ en cette ville, MERCREDI, le 22me jour de décembre 1886 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 déc—3fan 30j

ETAT de la LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. M. Maverick vs. ses créanciers.—No 19,310, Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis notaire en cette ville, MARDI, le 14 de décembre 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que Armand Fillé soit nommé syndic pour représenter les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat, et que dans l'intervalle toutes poursuites les poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, Lne., 11 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS D'RANKIN Deputé-Greffier.
12 nov—3fan 14 dec

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par les présentes que le 17me jour de novembre 1886 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes et après Catherine Kelly épouse vs Louis E. Shanks, No 19,619 Division D:
Sur motion de Jos. N. Walton, avocat de la plaignante et sur prédiction de la Cour de la prouver à l'appui, et Danville Baldwin Lassertre témoignant pour la Cour et interrogé que la plaignante a droit de cet demandé—
Il est ordonné adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu entre dans cette affaire le 11 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final et conséquemment il est jugé en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, épouse et contre le défendeur Louis Shank, non valides aucun acte qu'une personne in jeure et complètement pourrait remplir, et est conséquemment interdit sous tous les rapports.
Jugement signé le 3 décembre 1886.
Et afin de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour à la ville de la Nouvelle-Orléans ce 4me jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt six.
J. P. GALLAHER,
8déc—8 15 22 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 1er jour de novembre 1886 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Joséphine Cassaly vs Jas Francis Hogan, son mari—No 19,621.
Sur motion de MM Jonas A. Nixon, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut de comparaître du défendeur soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse Joséphine Cassaly épouse de Jas Francis Hogan et contre le dit défendeur Jamie Francis Hogan et que dès à présent décrétant une dissolution de communauté d'acquêts et gains existant entre elle et la plaignante, Joséphine Cassaly Hogan et le dit défendeur Jamie Francis Hogan, soit condamné à payer à la plaignante, Joséphine Cassaly, sa femme, la somme de $600, avec intérêt légal à partir du 24 janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, avec les et privilèges accordés par la loi aux femmes mariées et les frais du procès. Jugement rendu le 10 novembre 1886. Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et du le sceau de ladite Cour, cela ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt troisième jour de novembre, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt six.
JAS. D. RANKIN.
26—26no 1124 Député Greffier.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16,762.
SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily de C. McCaw, Paul J. McCaw, Nina J. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, Jr., Elodie C. McCaw et Chesley Abbott McCaw—
Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.
Ayis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons, dans les vente jours, à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de Cour,
JULES VIKNNE,
12nov—1fois p 30j Député Greffier.

Vente de Redevance.
R. P. LEAMEA vs A. SAMUELS.—COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—No. 11,167.
PAR ORDRE DE LA DITE COUR, EN date du 1er novembre 1886, les soussignés recevront offres en vente par le présent avis à une vente privée au plus fort enchérisseur, établissement et les accessoires du "Enterprise Steam Dyer & Blind Factory" situé au coin des rues Toulouse et Burgundy dans la ville de la Nouvelle Orléans comprenant en général les bâtisses, arbres de cuisine, outils, etc., etc., et le tout plus détaillé sur l'inventaire du dit établissement au Bureau de W. F. A. D. C. Mellen, 10 rue Carondelet, ou au bureau de Chas. S. Rice, au No 66 rue St Charles, aussi le bail du terrain sur lequel est érigé ladite fabrique.
Les enchères pour l'achat de toute la propriété ou une partie de celle-ci seront reçues jusqu'à vente ajournée, avec une ... de ... dollars et le ... jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le 22 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et ... le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'an jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt six.
M. A. McDONNELL,
9 déc—9,16,23 30—9jan Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 1er jour de novembre 1886 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Joséphine Cassaly vs Jas Francis Hogan, son mari—No 19,621.
Sur motion de MM Jonas A. Nixon, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut de comparaître du défendeur soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse Joséphine Cassaly épouse de Jas Francis Hogan et contre le dit défendeur Jamie Francis Hogan et que dès à présent décrétant une dissolution de communauté d'acquêts et gains existant entre elle et la plaignante, Joséphine Cassaly Hogan et le dit défendeur Jamie Francis Hogan, soit condamné à payer à la plaignante, Joséphine Cassaly, sa femme, la somme de $600, avec intérêt légal à partir du 24 janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, avec les et privilèges accordés par la loi aux femmes mariées et les frais du procès. Jugement rendu le 10 novembre 1886. Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et du le sceau de ladite Cour, cela ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt troisième jour de novembre, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt six.
JAS. D. RANKIN.
26—26no 1124 Député Greffier.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16,762.
SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily de C. McCaw, Paul J. McCaw, Nina J. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, Jr., Elodie C. McCaw et Chesley Abbott McCaw—
Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.
Ayis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons, dans les vente jours, à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de Cour,
JULES VIKNNE,
12nov—1fois p 30j Député Greffier.

Vente de Redevance.
R. P. LEAMEA vs A. SAMUELS.—COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—No. 11,167.
PAR ORDRE DE LA DITE COUR, EN date du 1er novembre 1886, les soussignés recevront offres en vente par le présent avis à une vente privée au plus fort enchérisseur, établissement et les accessoires du "Enterprise Steam Dyer & Blind Factory" situé au coin des rues Toulouse et Burgundy dans la ville de la Nouvelle Orléans comprenant en général les bâtisses, arbres de cuisine, outils, etc., etc., et le tout plus détaillé sur l'inventaire du dit établissement au Bureau de W. F. A. D. C. Mellen, 10 rue Carondelet, ou au bureau de Chas. S. Rice, au No 66 rue St Charles, aussi le bail du terrain sur lequel est érigé ladite fabrique.
Les enchères pour l'achat de toute la propriété ou une partie de celle-ci seront reçues jusqu'à vente ajournée, avec une ... de ... dollars et le ... jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le 22 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et ... le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'an jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt six.
M. A. McDONNELL,
9 déc—9,16,23 30—9jan Député Greffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.
EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de la District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 11 novembre 1886, dans l'affaire No. 19,134 ayant pour titre:
Succession de Chas. Folds, Sr.,
il sera vendu à l'enchère publique, pour du comptant, par Chas Folds Jr., l'administrateur de ladite succession, à la Bourse d'Encan Arcade le MERCREDI 15 décembre, à 2 P. M., la propriété décrite ci-dessous à savoir:
Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 3ème District de cette ville, désignés comme lots Nos. 25 et 26 dans l'ilot borné par les rues Zimple, Dublin, Madison et Quindaro; le lot No 25 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et lot No 26 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin, formant le coin des rues Zimple et Dublin.
19 nov—8f et 30j

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Veuve Emilie Hoe vs. Veuve Carmélite Alcard.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,424—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 11 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilot borné par les rues Rempart, Bourgogne, St Louis et Toulouse, mesurant en mesure anglaise vingt-cinq pieds de face à la rue Rempart sur profondeur, lequel terrain est borné sur le côté par la rue Toulouse par la propriété de Chas Caffin, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant et quelques sorte.
Laquelle propriété a été acquise par la défenderesse par un achat de la succession de Justin Ahard, d'après un acte passé pardevant Paul E. Théard, notaire, le vingt-septième jour de octobre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 déc—10 17 24 31—Janv 7 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de deux terrains de valeur rue Erato, entre Baronne et Carondelet avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, connus comme le "Gedde-Hall."
François Tujague vs. George D. Gedder.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 19,423—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, savoir:
Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos. 1 et 2 dans l'ilot borné par les rues Erato, Thalie et Carondelet, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, daté le 4 septembre 1876 et enregistré au bureau du dit C. A. de Armas notaire le 18 mars 1877, les dits lots mesurant vingt pieds de front sur la dite rue Erato sur cent vingt-sept pieds de profondeur, entre lignes parallèles et le No 1 mesurant, mesure anglaise comme suit:
Lot No 2, trente trois pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur, et le No 1 trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face sur la dite rue Erato sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été acquis par la défenderesse de Charles Lanier, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfus, notaire, date le final 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—23,30—7 14 21 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le shérif civil de propriété de valeur située rue de Carondelet avec les bâtisses Nos 3 et 5 rue de Carondelet.
Deux lots et tout ... contigus portant les Nos 16 et 18 rue Carondelet. Le lot et bâtisses rue Carondelet No 18 ... Arles et Pitt ... Le tout rapportant de toute ... revenus annuellement.
Succession de Rose Townsend.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,425—En vertu d'un ordre de cour en date du 10 décembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, ordonnant la vente des biens dépendant de la succession de feu Rose Townsend, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 24 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les améliorations qui y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, désigné sur le plan ci-dessous ci-dessous décrite et hachuré en couleur jaune, le dit lot de terre ... de ... dans l'ilot borné par les rues Erato, Dauphine, Conti et Bienville, dans la ... Erato ... Dauphine ... Conti ... Bienville ... Erato ... Dauphine ... Conti ... Bienville ... Erato ... Dauphine ... Conti ... Bienville